

Circulaire d'information

INFCIRC/1274

10 mars 2025

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 25 février 2025, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-21588

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

De janvier à début février 2025, de nombreux vols de drones d'attaque russes, constituant autant de graves menaces pour la sûreté et la sécurité nucléaires, ont été enregistrés à proximité des installations nucléaires ukrainiennes. De tels incidents ont été constatés près des centrales nucléaires d'Ukraine du Sud et de Khmelnytskyi. Ils impliquaient plusieurs drones et se produisaient de jour comme de nuit. Bien qu'on n'ait signalé ni dommage matériel ni perturbation opérationnelle, la présence de drones d'attaque russes à proximité immédiate d'infrastructures critiques constitue une violation flagrante des normes de sûreté nucléaire et des orientations en matière de sécurité nucléaire internationales. Elle souligne également le mépris délibéré de la Fédération de Russie pour les normes internationales en vigueur.

Le 14 février 2025, durant l'une de ces attaques, un drone de type Geran-2 (un équivalent du type Shahed-136), doté d'une ogive hautement explosive, a frappé la coque protectrice de la nouvelle enveloppe de confinement sûr de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Cette attaque a remis en cause l'intégrité de la structure ainsi que sa fonction première d'isolation des matières radioactives. Selon le Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire, la nouvelle enveloppe de confinement sûr ne remplit plus pleinement son rôle de confinement, et des mesures urgentes sont nécessaires pour éviter d'autres risques environnementaux et radiologiques.

En réponse à cette attaque, des équipes d'intervention du Service d'État ukrainien pour les situations d'urgence et le personnel de la centrale nucléaire de Tchernobyl ont rapidement mis fin à l'incendie et ont lancé des opérations visant à repérer et à éteindre les feux couvant au sein de la nouvelle enveloppe de confinement sûr. La localisation et l'élimination des foyers d'incendie résiduels, qui ont notamment nécessité le démantèlement partiel de la structure, ont été effectuées avec l'aide d'experts en escalade.

Au 24 février 2025, aucune anomalie en ce qui concerne la température, le départ de feu ou la fumée n'avait été détectée par imagerie thermique dans la nouvelle enveloppe de confinement sûr. L'intensité de rayonnement sur le site industriel et dans la zone d'exclusion de Tchernobyl reste inférieure aux limites de contrôle, et le rejet de substances radioactives ne dépasse pas les seuils établis. Tous les systèmes de lutte contre l'incendie ont été réorganisés et les équipes du Service d'État ukrainien pour les situations d'urgence sont en capacité de réagir à de potentiels incidents et s'y tiennent prêtes.

Ce n'est pas la première fois que des installations de la zone d'exclusion de Tchernobyl sont endommagées par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Durant la phase initiale de l'invasion à grande échelle (février à mars 2022), les forces russes ont occupé la zone, causant de graves dégâts sur des infrastructures critiques. Cette occupation a entraîné la destruction et le pillage d'équipements essentiels au contrôle des accès, à la sécurité physique et au contrôle radiologique, notamment le système automatisé de contrôle radiologique. Des laboratoires scientifiques de recherche sur les rayonnements, dont le Laboratoire central d'analyse

de l'entreprise EkoCenter, ont été vandalisés, et leurs équipements de valeur volés ou détruits. De plus, les infrastructures de transport (ponts, voies logistiques, installations d'exploitation) ont subi des dommages importants ; les déplacements du personnel et les calendriers d'opérations s'en sont trouvés perturbés sur une longue durée. Ces destructions ont un impact profond sur l'environnement, les mines terrestres, les fortifications militaires et la dégradation des écosystèmes au sein de la réserve de biosphère radiologique et écologique de Tchernobyl ayant des conséquences à long terme.

Malgré ces difficultés, l'Ukraine, avec l'appui de partenaires internationaux, a considérablement progressé dans le rétablissement d'infrastructures critiques, la reprise du contrôle radiologique et l'exploitation sûre de la zone d'exclusion.

La recrudescence récente des attaques de drones russes contre les installations nucléaires ukrainiennes représente une menace sans précédent pour la sûreté et la sécurité nucléaires mondiales. La frappe directe sur la nouvelle enveloppe de confinement sûr de la centrale nucléaire de Tchernobyl est une grave violation des normes internationales, notamment de la Charte des Nations Unies et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et des principes de sûreté de l'AIEA.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau]

Vienne, le 25 février 2025